



ARRETE N° 2025 – 432
Modificatif
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Manifestations Sportives
Ligue de Tennis de Honfleur
Parking des Tennis
SAISON 2025 - 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Ligue de Tennis de Honfleur, Boulevard Charles V - B.P 40089 - 14603 Honfleur Cedex, organisant des manifestations sportives pour la Saison 2025-2026, afin de réserver des places de stationnement,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Parking des Tennis, Boulevard Charles V, sera réservé en partie et gratuitement, aux participants des différentes manifestations sportives organisées par la LIGUE de TENNIS de HONFLEUR, pour la fin de SAISON 2025-2026, aux dates suivantes :

Année 2025 :

- Samedi 13 et Dimanche 14 Septembre, INTERREGIONS Tennis Entreprise,
- Dimanche 7 Décembre, Ramasseurs de balles Roland Garros.

Année 2026 :

- Samedi 17 et Dimanche 18 Janvier, Finales U12,
- Jeudi 29 Janvier au Samedi 7 Février, ITF Juniors,
- Samedi 21 et Dimanche 22 Mars, Finales Tennis Entreprise,
- Mardi 31 Mars au Jeudi 2 Avril, Championnat de France Universitaire,
- Samedi 4 au Lundi 6 Avril, Championnat de Normandie Seniors,
- Samedi 25 Avril, Challenge Régional TMC Tennis Féminin,
- Mercredi 13 au Vendredi 15 Mai, Championnat de Normandie Jeunes,
- Samedi 16 Mai, Raquette FFT Ados,
- Samedi 23 au Lundi 25 Mai, Championnat de Normandie Seniors,
- Samedi 30 Mai, Coupe de Normandie Tennis Entreprise Mixtes,
- Samedi 6 Juin, Finales Régionales des Raquettes LNT,
- Samedi 13 Juin, Raquette FFT,
- Samedi 20 Juin, Coupe de Normandie, 4ème série Dames et Messieurs,
- Samedi 27 au Dimanche 28 Juin, Championnat Régional Mixte Jeunes,
- Samedi 4 Juillet, Championnat Double Féminin, 4ème et 3ème série.

ARTICLE 2 : Les Parkings gratuits du Naturospace et des Personnalités pourront accueillir les participants de ces réunions n'ayant pu se stationner sur le Parking des Tennis.

ARTICLE 3 : Des barrières et panneaux avec affichage du présent Arrêté seront misent à disposition par le Centre Technique Municipal et posées par le Demandeur, uniquement, avant chaque manifestation.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Ligue de Normandie de Tennis, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 9 Décembre 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

